



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

agriculteurs en difficulté

Question écrite n° 27110

Texte de la question

M. Stéphane Saint-André attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur les difficultés financières des agriculteurs. La communauté européenne verse chaque année des aides importantes à nos agriculteurs. Ces aides sont importantes pour le maintien et le soutien de notre agriculture. Cependant il est de notoriété publique que certains gros propriétaires terriens n'ont pas besoin de ces aides. Il serait judicieux de mettre à l'étude l'écèlement de ces aides au plus riches pour abonder un fonds de solidarité qui servirait à garantir un revenu décent aux agriculteurs lors des années de sous production. Il lui demande si cette proposition est envisageable.

Texte de la réponse

Le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sont parvenus le 26 juin 2013 à un accord politique sur la réforme de la future politique agricole commune. Cet accord introduit pour la première fois le principe de dégressivité des aides. L'ampleur de ce mécanisme, qui s'appliquera aux aides au-delà de 150 000 €, reste limitée compte tenu de l'équilibre des positions au Conseil et au Parlement européen. Par ailleurs, la France a obtenu la possibilité pour les États membres de mettre en place une progressivité réelle des soutiens en accordant une aide supplémentaire sur les 50 premiers hectares de chaque exploitation. La mise en oeuvre de ce dispositif favorisera les exploitations de taille moyenne et assurera une redistribution vers les exploitations « riches en emploi », en particulier dans le secteur de l'élevage, et donc une répartition plus juste des aides. Les États membres qui utiliseront le mécanisme redistributif en faveur des exploitations petites et moyennes pourront s'exonérer de la mise en oeuvre de la dégressivité notamment s'ils jugent le premier outil plus efficace sur leur territoire que cette dernière.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Saint-André](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (9^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27110

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5368

Réponse publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8161